

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 02 novembre 2016

Convocation du 25/10/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/11/2016.

L'an deux mil seize, le deux novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Loïc LAFOURCADE, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

**Bon pour pouvoir** :

---

DCM 2016-59

Travaux de broyage

Le Maire présente le devis des travaux de broyage en plein de sous étage afin de favoriser la régénération naturelle :

- Sté RUAULT sise à BREIL (49490) pour un montant de 17450 € HT soit 20 940 € TTC

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents le devis de la Sté RUAULT sise à BREIL (49490) pour un montant de 17450 € HT soit 20 940 € TTC concernant les travaux de broyage en plein de sous étage afin de favoriser la régénération naturelle

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches au nom de la commune.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 07/11/2016  
**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 08/11/2016  
Et de la publication, le 08/11/2016

  
